

COÛT AMUE

modalités

Pour les établissements disposant du SIRH Siham ou Harpège, ils ne feront pas l'objet d'une RdD et d'une RAM spécifique.

€

- + RdD = 0 € HT
- + RAM = 0 € HT

modalités

Pour les établissements disposant d'un SIRH autre que l'Amue, une RdD et une RAM spécifique seront facturées à la mise à disposition de la plateforme de service Siham PMS.

La première année, le montant de la RAM est proratisé à la durée s'écoulant entre la date d'installation et la fin de l'année civile.

€

- + RdD = 3 500 € HT
- + RAM = 5 000 € HT

COÛT DU MODE SERVICES

Tous les établissements doivent s'acquitter du tarif du mode services qui correspond au tarif de mise à disposition de la plateforme de services et d'utilisation de celle-ci.

Le tarif du mode services **pour 3 utilisateurs** de la solution Siham PMS est le suivant :

	TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT	COUT
INVESTISSEMENT INITIAL <small>PAIEMENT A L'INSTALLATION</small>	Tout établissement	21 000 € HT
	< 4 000 agents gérés*	12 000 € HT
COUT ANNUEL DU SERVICE <small>COUT RECURRENT Y COMPRIS LA 1^{ERE} ANNEE</small>	< 4 000 agents gérés*	12 000 € HT
	> 4 000 agents gérés*	15 000 € HT

€

Pour chaque utilisateur supplémentaire, un coût de licence éditeur Allshare sera facturé :

- En investissement initial : **4 234,44 € HT**
- En coût annuel (récurrent) : **846,39 € HT**

€

Marché en cours de notification. Tarifs révisés annuellement selon l'indice SYNTEC.

L'investissement initial couvre les prestations de mise à disposition d'une infrastructure mutualisé et virtualisée

- + Mise en place du VPN entre l'établissement et l'hébergeur
- + Mise à disposition d'une base de données dédiée à chaque établissement
- + Installation de l'application Siham PMS dédiée à chaque établissement
- + Gestion et configuration des accès utilisateurs
- + Prise en charge des licences (Allshare, Oracle)
- + Accompagnement au déploiement.

❖

La facturation est déclenchée à la signature de la convention, 1 mois avant le lancement du projet.